

Session du 12 juin 2017

### **Mont-Saint-Michel: une nouvelle ambition partagée**

Intervention d'Alain THOMAS au nom de Bretagne Vivante et d'Eau et Rivières de Bretagne.

Le bordereau de la Région rappelle, dans son préambule, que le Mont est un site exceptionnel dont le pouvoir d'attraction dépasse les frontières régionales et nationales. A cet indéniable constat peut être proposé en écho celui concernant les richesses biologiques de la baie dans son ensemble. Elles ont en effet une valeur de niveau européen à l'égal de celles de la Mer de Wadden, par exemple. Différents classements en font foi comme le classement au titre de la Convention de Ramsar, du réseau Natura 2000 à terre comme en mer, l'appartenance au réseau ZICO (Zone d'importance européenne pour la conservation des oiseaux), etc.

Pourtant, à l'image des difficultés apparues ces dernières années pour promouvoir une stratégie de promotion du Mont du fait d'un grand nombre d'acteurs entraînant une fragmentation ou un ralentissement de l'action, il semble également bien difficile d'aboutir à des formes de gestion ambitieuse et durable de ce vaste écosystème. L'actuelle disparition des radars du projet de Parc naturel marin du Golfe Normando-breton en est l'illustration la plus criante.

La création de l'EPIC vise la reconquête qualitative des services touristiques et un nouveau rayonnement du site. Nous pensons que le patrimoine naturel peut y contribuer comme support majeur à des opérations de communication et de sensibilisation du public. Un parallèle peut-être fait avec la dynamique touristique constatée en Baie de Somme où les acteurs ont su mettre en avant éducation à la nature, valorisation de la biodiversité et particulièrement de l'avifaune devenue véritable label tout en bénéficiant des résultats, faut-il le rappeler, d'une vaste réserve naturelle nationale et un Parc du Marquenterre reconnu internationalement. Ce simple exemple met en évidence l'écart avec les moyens pédagogiques mis à disposition dans la baie du Mont Saint-Michel au regard de son potentiel.

Durant la phase de mise en oeuvre de l'EPIC, une nouvelle répartition des tâches va voir l'Etat reprendre à sa charge les travaux hydrauliques ainsi que le suivi environnemental de la baie. Nous souhaitons à cette occasion que celui-ci relance activement les réflexions sur les moyens d'une politique ambitieuse de préservation et de valorisation éducative des richesses biologiques marines et terrestres de la baie. Nous demandons à la Région d'être à ses côtés, dans le cadre de la déclinaison du SRCE. Car, tout simplement, même limitée à sa seule partie occidentale, « la bretonne », la baie avec ses marges littorales constitue l'un des tous premiers réservoirs de biodiversité régionale.